



Description du service

Multimedia Conference accès par l'API

1. Objet du descriptif du service

Le présent descriptif de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit le service Multimedia Conference via API (ci-après le « Service ») au Client. Ce Service relève des Conditions spécifiques Voix/Data/Multimedia.

Les conditions décrites dans le présent Descriptif de Services et les annexes, dérogent le cas échéant aux Conditions Générales Orange Business Services et aux Conditions Spécifiques Voix Data Multimedia.

2. définition générale du service

Le Service est un service de travail collaboratif évolué permettant de réaliser des réunions à distance en utilisant un ordinateur via Internet et/ou un téléphone.

Le Service permet de présenter, de partager des documents ou applications à distance sans se déplacer en y associant de l'audioconférence et de la vidéo à l'aide d'une simple webcam de bureau.

Le Service permet également de lancer une réunion Audio uniquement avec la Conférence Téléphone Automatique. Ce Service est disponible sur les réseaux fixes et mobiles.

Le Service est disponible pour les Organisateur de réunions en téléchargeant un logiciel de type ActiveX pour paramétrer le poste de travail. Les Participants à une réunion peuvent y participer en mode participant passif qui ne nécessite pas l'installation du logiciel Multimedia Conference.

Le Service est configuré pour un maximum de 500 participants sur la webconference et pour un maximum de 100 participants par réunion sur l'audioconférence.

Si le Client souhaite organiser une réunion avec un nombre supérieur de participants sur la partie audioconférence et webconference, le Prestataire réalisera une étude de faisabilité après avoir été contacté par le Client via son responsable commercial DVI. Il sera ensuite précisé au Client les modalités de mise en œuvre éventuelles.

Outre les fonctionnalités décrites ci-dessous, le Service est utilisable dans les conditions et tarifs définis dans l'annexe Tarifs qui comprend :





2 formules tarifaires :

1 : La formule Conférence web et Audio à l'usage, permet de bénéficier du Service via un abonnement par Salle ou par numéro. L'usage est facturé par minute et par Participant selon le tarif en vigueur figurant dans l'annexe Tarifs.

2 : la formule illimitée Web individuelle.

Elle permet l'accès à une Salle de réunion en webconference uniquement. La Salle a une capacité de 50 Participants maximum. A chaque Salle est associé un et un seul Compte Organisateur.

3. Le rôle de l'API

L'API Multimedia Conference permet aux applications du client d'ouvrir le service Multimedia Conference,

Le rôle de l'API Multimedia Conference est de permettre :

- la réservation de réunion
- l'invitation des participants
- l'ouverture de la conférence

Les fonctions de l'API Multimedia Conference sont de :

- créer une réunion instantanée
 - o Cette fonction permet de créer une réunion web ou audio immédiate avec ouverture (optionnelle) d'un pont audio web pilotable. Le but étant de créer la réunion pour la rejoindre immédiatement
 - o L'ouverture de la réunion se fait en cliquant sur l'url fournie par l'API
- créer une réunion programmée :
 - o Cette fonction permet de programmer une réunion dans le futur sur un jour et une plage horaire définis par l'organisateur
 - o Cette réunion pourra être démarrée et rejointe sur la plage horaire programmée par l'organisateur et par les participants.
-
- supprimer une réunion programmée :
 - o Cette fonction permet de supprimer de la Plate Forme Multimedia Conference une réunion programmée qui n'a jamais été démarrée.
- modifier une réunion programmée
 - o Cette fonction permet de modifier une réunion programmée qui n'a pas encore démarrée
 - elle permet de :
 - modifier le nom et le mot de passe de la réunion
 - le jour et la plage horaire de la réunion





- démarrer une réunion programmée :
 - o Cette fonction permet d'obtenir l'url d'accès à une réunion programmée afin de démarrer cette dernière.
 - o L'ouverture de la réunion se fait en cliquant sur l'url fournie par l'API

- ajouter des participants à une réunion
 - o Cette méthode permet d'inviter des participants à une réunion (immédiate ou programmée). Il est possible de choisir en quelle langue ces utilisateurs rejoindront la réunion

Lorsque l'environnement Multimedia Conference est lancé par l'API, les utilisateurs accèdent aux différents services, présentés dans ce document.

4. Le service MMC disponible par l'API

a. Présentation du service

L'API Multimedia Conference donne accès directement au service Multimedia Conference.

Multimedia Conference est donc un service de travail collaboratif évolué permettant de réaliser des réunions à distance sur Internet pour présenter et partager tous types de documents ou applications en y associant ou pas un service d'audioconférence Automatique.

Le Service permet également de pouvoir réaliser uniquement des réunions en audioconférence avec la Conférence Téléphone Automatique.

Le service est fourni avec un haut niveau de sécurité car il intègre de base un système de cryptage SSL pour garantir la confidentialité des échanges pour les réunions en et des serveurs d'audioconférence hébergés dans le cœur du réseau de France Télécom.

Le Service est configuré pour un maximum, par réunion, de 100 participants sur l'audioconférence Automatique et sur la Conférence Téléphone Automatique et de 500 participants sur la webconference. Toute réunion devant réunir un nombre supérieur de Participant, devra avoir fait au préalable l'objet d'une étude de faisabilité par le Prestataire qui aura été contacté par le commercial DVI qui suit le compte Client.

Il sera ensuite précisé au Client les modalités de mise en œuvre éventuelles.

5. Profils, terminologie et définitions

Salle de réunion : désigne un espace virtuel de réunion en ligne ou en audio pouvant accueillir plusieurs participants dont l'Organisateur et le Présentateur.

Compte Organisateur : il est composé d'un identifiant et mot de passe qui permettent la connexion au Service





Organisateur : désigne la personne qui détient le Compte Organisateur. Il peut créer, ouvrir, gérer et fermer la conférence via le Web ou en audio uniquement en utilisant le Service. Il a la faculté de nommer les Présentateurs au cours de la réunion. A la création de la réunion, il peut également associer une réunion audioconférence à sa réunion web si l'option audioconférence n'a pas été désactivée.

Présentateur : personne qui anime la réunion et qui a, à disposition, l'ensemble des fonctionnalités du Service. Il gère ces privilèges au cours de la réunion.

Participant : personne qui assiste à une conférence via le Service à partir de son propre Poste de Travail, Organisateur compris.

Poste de travail : Equipement constitué d'un ordinateur personnel (PC) et répondant à minima aux spécifications définies dans les STAS.

Audioconférence : service de réunion par téléphone permettant de réunir plusieurs Participants en même temps.

6. Les différentes fonctionnalités

a. L'Audioconférence Automatique et la Conférence Téléphone Automatique

ces fonctionnalités permettent de demander un numéro d'audioconférence pour associer la voix à la partie partage de document ou d'application ou de faire une réunion audio uniquement et le cas échéant passer en partage de document. Cette partie voix repose sur des ponts d'audioconférence managés par Orange Business Services sur une technologie RTC.

La partie audio est disponible que se soit en réunion immédiate ou programmée. Un numéro d'audioconférence est alors généré par la plateforme Multimedia Conference.

L'Audioconférence automatique peut être pilotée par l'Organisateur de la réunion dans l'interface Multimedia Conference.

La Conférence Téléphone Automatique permet le lancement d'une conférence téléphone avec ou sans la partie webconference.

Les fonctionnalités suivantes sont disponibles dans l'interface Multimedia Conference pour piloter l'Audioconférence ou la Conférence Téléphone Automatique :

- Génération d'un numéro d'audioconférence seul ou en association avec une webconference.
- Génération d'un numéro d'audioconférence en cours de réunion avec son code de salle et son code d'association pour lier la connexion PC à la connexion audio
- Gestion des micros des participants à distance (activation/désactivation de tous les micros ou un micro)
- Gestion du mode d'accès verrouillé (couplé avec la partie Web)





- Déconnexion d'un participant (couplé avec la partie Web)
- Appel sortant, possibilité d'émettre un appel sur n'importe quel numéro et d'y associer un nom pendant la réunion
- Demande de parole par interface web quand les micros des participants sont fermés
- Affichage du N° du participant audio avec icône téléphone
- Indication du locuteur actif

L'accès à la conférence audio

Pour accéder à la réunion audio, tous les participants doivent utiliser un poste téléphonique à fréquences vocales et composer le numéro de la réunion puis le code à 6 chiffres précédé de * et suivi de #, qui leur auront été communiqués au préalable par l'Organisateur.

b. Projection de documents

Cette fonctionnalité permet de projeter à un nombre important de participants des documents à distance. Le chargement des présentations s'effectue en cours de réunion. L'Organisateur ou le Présentateur peuvent ainsi présenter tout type de document imprimable sans avoir à le télécharger au préalable sur les serveurs. Le document peut être annoté mais pas modifié.

c. Partage d'applications

Le Présentateur peut partager n'importe quelle application présente sur son poste avec l'ensemble des participants. Il a la possibilité d'autoriser ou pas un Participant à modifier le document partagé en lui accordant le droit de prendre le contrôle à distance sur son application. Il n'est pas nécessaire pour les Participants d'avoir l'application sur leur poste.

En partage d'application, le Présentateur a la possibilité d'utiliser les outils d'annotation pour annoter directement sur l'application en partage. Cela permet par exemple d'assurer à distance des démonstrations ou des formations relatives à une application.

d. Présentation de page Internet et navigation partagée (webcobrowsing)

Cette fonctionnalité permet au Présentateur de montrer une page Internet à l'ensemble des Participants. La synchronisation d'affichage des pages avec les participants se fait en partageant le navigateur ouvert. Cette fonction est utile pour présenter à distance un site ou une adresse Internet avec du contenu audio ou vidéo.

e. Tableau blanc

Cette fonctionnalité permet au Présentateur d'illustrer un discours par des schémas en utilisant toute la richesse des outils d'annotations.





f. Copie d'écran ou Snapshot

Le présentateur a la possibilité de faire des captures d'écran lors de l'utilisation de la projection de document, du partage d'application, ou du tableau blanc. Les pages sont enregistrées sur l'ordinateur de façon ordonnée.

g. Outils d'interactions

Les outils d'interactions permettent aux participants de signifier un état, par l'intermédiaire d'indicateurs d'ambiances, au Présentateur pendant la réunion.

h. Outils d'annotation

Les outils d'annotation permettent de surligner un document en projection, une application en partage ou d'illustrer un discours par des schémas sur le tableau blanc.

i. Gestion des privilèges et changement de présentateur en cours de réunion

A tout moment l'Organisateur de la réunion a la possibilité de nommer un Présentateur parmi les Participants pour animer la réunion. Il peut également reprendre la main et même fermer la réunion à de nouveaux Participants ou exclure un Participant en cours de réunion.

j. Changement d'Organisateur en cours de réunion

L'Organisateur de la réunion a la possibilité de nommer un autre Organisateur, en réunion, pour lui confier la gestion complète de la réunion.

k. Plein écran

Cette fonctionnalité permet de visualiser les présentations ou les applications en mode plein écran pour plus de confort visuel.

l. Multilingues

Chaque participant peut choisir sa langue individuellement parmi le français ou l'anglais. Cette fonctionnalité est disponible pour tout Client ayant souscrit au Service.





m. Messagerie instantanée

Chaque Participant peut dialoguer avec l'ensemble des Participants ou avec un Participant particulier ou même créer sa propre liste de diffusion. La partie texte peut être enregistrée et stockée sur le poste du Participant.

n. Participant Passif

Le mode participant passif permet aux Participants d'une réunion d'y participer sans installer le logiciel Multimedia Conference. Pour pouvoir entrer en réunion avec ce mode il faut disposer du lecteur Flash Player. La version de Flash Player recommandée est la 9.0.115 (Flash Player 9 Update 3) ; La version de Flash Player minimale / requise est la 9.0.47

o. Vidéo par Webcam

Toutes les webcams supportant WDM (Windows Driver Model) peuvent être utilisées (presque 100% des webcams du marché des webcams compatible Windows). C'est une fonctionnalité qui n'est disponible que pour l'Organisateur des réunions (en téléchargeant l'ActiveX).

p. Prise de contrôle à distance

C'est la possibilité de donner le contrôle à un participant à une application en partage. Cette fonctionnalité n'est disponible que pour l'Organisateur des réunions (en téléchargeant l'ActiveX) avec possibilité de reprendre la main à tout moment.

7. Disponibilité du service

Multimedia Conference est disponible en ligne et en deux langues, français et anglais. Il est destiné aux entreprises souhaitant disposer d'un service de réunion à distance performant intégrant de base un service d'audioconférence.

Multimedia Conference ne nécessitant aucune installation de matériel. Il est utilisable immédiatement pour les petites comme les grandes entreprises. Son déploiement est immédiat. Pour accéder au service il suffit d'une connexion internet, d'un ordinateur de type PC et d'un poste téléphonique fixe ou mobile.

8. Mise en service

Les prérequis à la mise à disposition et à l'utilisation du Service sont décrites dans les STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Service).

Le Service est fourni tous les jours 24 heures sur 24 à l'exception des jours nécessaires à la maintenance du Service. Le Prestataire informera le Client des dates et délais de maintenance le plus rapidement possible par courrier électronique ou par message électronique posté sur le service en visibilité publique et au plus tard 5 jours avant le début de l'opération de maintenance.





Chacun des utilisateurs du Service doit disposer d'un Poste de Travail répondant aux spécifications décrites dans les STAS.

Lorsque le Client souscrit aux formules Conférence Web et Audio à l'usage, Conférence illimitée web Individuelle, la mise à disposition du Service a lieu dans un délai moyen de dix (10) jours ouvrables suivant la date de la commande pour un nombre de Salle compris entre 1 et 50 et dans un délai moyen de 15 jours ouvrables pour un nombre de Salle supérieur à 50 et inférieur à 100. Toute commande supérieure à 100 comptes devra faire l'objet d'une étude préalable personnalisée.

9. Durée et résiliation des Commandes

a. durée des Commandes

La formule Conférence web à l'usage est souscrite pour une pour une période initiale d'une durée de 6 mois tacitement reconductible aux mêmes conditions pour des périodes successives de 6 mois.

La formule Conférence web illimitée Individuelle est souscrite pour une période initiale d'une durée de 12 mois tacitement reconductible aux mêmes conditions pour des périodes successives de 12 mois.

L'Audiokonférence Automatique et la Conférence Téléphone Automatique sont souscrites avec les mêmes conditions de durée que celle décrite ci-dessus.

b. résiliation des Commandes

En cas de résiliation d'une Commande ou plusieurs Commandes par le Client, le Client reste redevable du prix de l'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la période initiale ou de la période en cours de chaque commande concernée.

Quelle que soit la durée initiale choisie par le Client, chacune des parties peut y mettre fin par Lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'autre partie au moins un mois avant la fin de la période en cours. Cependant, en cas de suppression du Service par France Télécom, seules les dispositions des Conditions Spécifiques de la Convention de Services Voix/Data/Multimedia s'appliqueront.

